

# Journées pédagogiques du 27 mars et du 7 avril 2026



## **27 mars 2026 / Journée pédagogique en cas de force majeure**

Nous avançons dans la nature en ouvrant les inscriptions pour cette journée. Advenant une fermeture avant le 27 mars, cette journée sera un jour d'école. L'inscription sera donc automatiquement annulée.

Des activités seront organisées par les éducatrices, nous prévoyons avoir des activités en lien avec Pâques!

Frais de garde : **12,00\$**

## **7 avril 2026 / Journée pédagogique en cas de force majeure**

Nous avançons pour une 3e fois dans la nature en ouvrant les inscriptions pour cette journée. Advenant une fermeture entre le 28 mars et le 7 avril 2026, cette journée sera un jour d'école. L'inscription sera donc automatiquement annulée.

Des activités seront organisées par les éducatrices, nous prévoyons avoir des activités en lien avec la venue du beau temps.

Frais de garde : **12,00\$**

## **IMPORTANT**

### **Pour les élèves de 4e, 5e et 6e année:**

Les enfants et les parents se présentent à l'entrée du service de garde de l'école des Mousserons à partir de 7h le matin. Le parent doit accompagner son enfant et entrer par la porte située à droite de l'entrée principale. **Vous devez vous diriger au local du service de garde.** L'éducatrice vous accueillera et validera la présence de votre enfant. En ce qui concerne le départ des élèves, **vous devez maintenant aller les chercher à l'école des Mousserons** jusqu'à 18h en utilisant la même procédure que le matin.

### **Pour les élèves du préscolaire à la 3e année:**

Lorsque vous venez reconduire votre enfant aux journées pédagogiques, vous devez vous présenter à la porte avec lui. C'est le parent qui doit sonner et annoncer le nom complet et le degré de son enfant. Nous devons prendre le temps de vérifier chaque inscription.

De plus, vous devez toujours avoir votre confirmation d'inscription de la journée pédagogique avec vous. Vous devez conserver cette confirmation jusqu'à la tenue de l'activité. Si lors de l'inscription vous ne la recevez pas, veuillez communiquer au 418-839-7877 p.1

### **Départ à pied de votre enfant**

Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul le service de garde, vous devez maintenant utiliser le formulaire ci-joint, le compléter à l'écrit et nous le faire parvenir, soit par courriel ou le jour même à l'accueil.

[Formulaire de départ à pied pour la journée pédagogique présente](#)

### **Quoi apporter**

- Vêtements confortables
- Vêtements de rechange pour l'extérieur
- Collations
- Repas

### **Date limite d'inscription**

4 mars 2026 / 14h

## **Attention**

Lors des journées pédagogiques, afin de bien profiter des activités proposées, nous vous demandons d'arriver avant 8h30. Après cette heure, certaines activités ne sont parfois plus accessibles.

## **Renseignements importants**

### **LIEU:**

École de l'Alizé et des Mousserons

Pour l'enfant de l'école des Mousserons qui a des allergies, veuillez apporter son ÉPIPEN.

### **HORAIRE:**

Heures régulières du service de garde: 7h00 à 18h00.

### **TRANSPORT:**

Vous devez assurer le transport de votre enfant matin et soir.

### **INTERDIT:**

Aliments contenant des noix et/ou arachides, bonbons, croustilles, boissons gazeuses, jeux électroniques.

### **MÉDICAMENTS:**

Si votre enfant doit prendre une médication, ne pas oublier de le mentionner au personnel et prenez note que la prescription du médecin est obligatoire.

### **ÉPIPEN**

**Préscolaire à la 3e année :** Les injecteurs sont normalement déjà à l'école. C'est de votre responsabilité de vérifier.

**Les élèves de 4e année qui fréquentent l'Alizé :** Vous devez apporter l'injecteur de la maison.

**Les élèves qui fréquentent les Mousserons :** Les injecteurs sont normalement déjà à l'école. C'est de votre responsabilité de vérifier.

### **REPAS ET COLLATIONS POUR CETTE JOURNÉE:**

Nous vous demandons de fournir un repas et des collations (fruits, légumes et produits laitiers). Prévoir une gourde d'eau.

### **HABILLEMENT POUR CETTE JOURNÉE:**

Prévoir de bons vêtements selon la température et une tenue confortable.

### **Modification aux règles de fonctionnement du service de garde adoptée par le Conseil d'établissement :**

Un préavis d'une semaine est nécessaire afin d'annuler l'inscription de la journée pédagogique sans quoi les frais de garde et d'activités prévus pour la journée seront facturés aux parents. Si votre enfant est inscrit, mais qu'il est absent lors de la journée pédagogique, les frais de garde et les coûts reliés à l'activité vous seront facturés.

*Sandra Talbot 418-839-7877 poste 1*